

De l'art de la concurrence : Buren et le street art

Article rédigé par *Réinformation TV*, le 01 juin 2018

Daniel Buren obtient le démantèlement d'une installation de "street art" au Palais Royal.

Derrière les fameuses colonnes maçonniques de Buren, verrues de tailles diverses ornées de pans verticaux noirs et blancs dans la cour d'honneur sans doute trop classique du Palais-Royal à Paris, le ministère de la culture a prétendu améliorer la scène en autorisant un autre artiste de faire une installation de street art – cet « art de rue » qui s'exerce en effet dans la rue, mais sans trop d'art. Véritable défi aux traits verticaux affectionnés par Daniel Buren, elle s'exprimait par la décoration en noir et blanc des vraies colonnes entourant la cour par des traits, noirs et blancs, eux aussi, mais horizontaux. Horreur, sacrilège, provocation ! [Rassurez-vous, on a procédé à son démantèlement.](#)

Le ministère de la culture s'est incliné devant l'indignation de « l'artiste » originel. Buren s'était en effet fendu d'une lettre – on suppose qu'elle était recommandée – aux services de Mme Françoise Nyssen, pour demander « au nom du droit moral, à ce que l'œuvre soit retirée » parce qu'il n'avait pas été prévenu de cette atteinte sans nom à son honneur d'artiste.

Voilà les services de l'Etat pris entre deux feux, celui du décorateur bien installé de la cour du Palais-Royal, et celui de cet autre génie qu'est Le Module de Zeer (oui, c'est ainsi qu'il s'appelle) dont l'installation lui faisait de l'ombre. Ou de la lumière, allez savoir.

Pour retrouver l'intégralité de l'article :

<https://reinformation.tv/daniel-buren-demantelement-installation-street-art-palais-royal-smits-84652-2/>